



**RAPPORT
de la commission chargée d'étudier le préavis no 18/2011 portant sur l'arrêté
d'imposition pour la période 2012-2013**

**Au Conseil communal de
La Tour-de-Peilz**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances composée de

Madame Monique Petitpierre
Messieurs Christian Anglada,
Fabrice Donatantonio, Président Cofin et rapporteur,
Daniel Meyer,
Alain Pakula,
Jacques Rochat,
Michel Sandoz et
Jean-Pierre Schwab.
Guy Chervet était excusé.

s'est réunie le mercredi 28 septembre afin d'étudier le Préavis municipal no 18/2011 cité en titre.

La commission regrette que le calendrier imposé par l'article 33 de la loi sur les impôts communaux nous amène à étudier l'arrêté d'imposition avant que le budget soit déposé.

Nous remercions Messieurs Lyonel Kaufmann, syndic, Frédéric Grognuz, conseiller municipal des finances et Denis Hügli, boursier communal, qui, grâce à des informations de première main sur le budget, nous ont permis de nous faire une idée plus claire de la situation.

Etude du préavis

Pour faire suite à la bascule de 6 points d'impôt au 1^{er} janvier 2011 liée à la réforme de la nouvelle péréquation, le Grand Conseil est entré en matière dans sa séance du 14 juin 2011 sur l'examen de la nouvelle organisation policière vaudoise dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2012. Cette réforme s'accompagne d'une bascule de 2 points d'impôts de l'Etat aux communes.

L'étude du préavis et les prévisions d'investissement futur, le plan des investissements pour la législature 2011 – 2016 se monte à 74 mio de francs, ainsi que la répercussion des charges actuelles jusqu'en 2014 ne nous contraignent pas, encore, à augmenter le taux d'imposition.

Par contre, et pour les années à venir, l'augmentation prévue des charges liées, entre autre, aux taxes sur les eaux usées qui augmentent au vu du manque d'entretien de notre réseau, nous poussera, probablement, à revoir le taux et à l'augmenter.

Il est à noter que, d'ici à 2016, notre plafond d'endettement devrait atteindre les 90 à 100 mio.

Malgré un déficit financier de Fr. 14'000'000.00, la Commission des Finances est d'avis que la situation permet objectivement de se soumettre aux directives de la Municipalité.

Au vu de tous ces éléments, la Commission propose de fixer le taux d'imposition à 66%, les 64% actuels plus les 2% de la bascule pour l'organisation policière, de l'impôt cantonal de base pour les années 2012 et 2013.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz

- vu le préavis municipal no 18/2011,
- ouï le rapport de la Commission des Finances et
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de fixer le taux de l'impôt communal à 66% pour les années 2012 et 2013;
2. de reconduire les autres articles de l'arrêté d'imposition sans changement.

Commission des Finances

Fabrice Donatantonio, président

La Tour-de-Peilz, le 18 octobre 2011